



## par employeur : passage plein temps à temps partiel

Par **marberte**, le **04/07/2012** à **14:49**

Je suis actuellement salarié chez un particulier pour 32 heures par semaines. Comme leur enfant a grandi, ces employeurs particuliers veulent modifier mon nombre d'heures de travail pour me passer à mi temps soit 15 heures de travail par semaine.

J'ai trois ans d'ancienneté pourrais je toucher des indemnités de chômage pour compenser ma perte de salaire ?

Quelles sont les démarches que j'ai à effectuer, me faut il une attestation de pôle emploi?

Sinon est ce que si j'accepte je perds la moitié de mon salaire ?

Merci pour votre réponse.

Marberte.

Par **P.M.**, le **04/07/2012** à **16:52**

Bonjour,

Normalement, l'indemnisation par Pôle Emploi n'est pas destinée à compenser la diminution contractuelle du nombre d'heures effectuées chez le même employeur...

Par **marberte**, le **04/07/2012** à **17:32**

vosre réponse me parait juste. Je peux demander une compensation de RSA suivant les revenus que j'aurai je supporte.  
merci pour votre réponse.